

SECTION	Bachelier en comptabilité - Option: gestion				
Code UE	712301U32D2	Unité d'enseignement	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (T.V.A.)		
Titulaire					
Nombre périodes	60	ECTS	5	Unité déterminante	OUI

Finalités
L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant : • de maîtriser le mécanisme de la T.V.A. ; • d'établir une déclaration à la T.V.A. ; • d'appliquer les dispositions du Code de la T.V.A. pour justifier et régulariser les déclarations usuelles.
Pré-requis
Capacités • résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ; • produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).
Contenu
L'étudiant sera capable : face à des situations - problèmes relatives aux procédures et aux règles d'une gestion T.V.A., pour une entreprise, et en tenant compte des principes légaux fondamentaux y afférents, • d'acquérir les concepts fondamentaux en matière de T.V.A. ; • d'identifier le fonctionnement de l'administration de la T.V.A. ; • d'appliquer les dispositions du Code de la T.V.A. et les procédures réglementaires en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix, pour : • déterminer les personnes et les opérations assujetties à la T.V.A. et leurs obligations ; • dégager les liaisons fondamentales entre la comptabilité de l'entreprise et ses obligations T.V.A. ; • établir la déclaration à la T.V.A. et les documents connexes à partir des documents adéquats, y compris pour les forfaits simples et les opérations internationales usuelles, en identifiant clairement leurs éléments. • de calculer les taxes dues et déductibles, y compris les régularisations, et d'établir le décompte final.
Méthodes et moyens pédagogiques
- Exposé magistral - Séances de travaux pratiques - Préparation d'exercices - Wooclap
Supports de cours
- Powerpoint - ressources extérieurs - Almanach 2022 - Exercices - SPF Finances
Modalités d'évaluation
Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable : face à des situations - problèmes relatives aux procédures et aux règles d'une gestion T.V.A., pour une entreprise, et en tenant compte des principes légaux fondamentaux y afférents, • de déterminer le type d'assujettissement et les opérations assujetties ; • d'établir la déclaration à la T.V.A. et les documents connexes, y compris pour les forfaits simples et les opérations internationales usuelles, en identifiant clairement leurs éléments.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- *la capacité d'analyse ;*
- *la pertinence des procédures appliquées ;*
- *la logique de l'argumentation ;*
- *le niveau de précision et de clarté dans l'emploi du langage fiscal.*

Ressources/Bibliographie

- SPF Finances,
- Apprendre la T.VA. – Michel Ceulemans – Edipro
- Almanach 2022

Utilisation Campus numérique

Syllabus	Agenda	Exercices	Travaux	Forums
☐	☐	☐	☐	☐